



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_061-DE

SÉANCE DU 2 AVRIL 2021

2021-04-061 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Edwige NOMDEDEU, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Pierre ARNAUD, Sophie BLANCHETON, Renaud CHALLENGEAS, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Michel MASSIAS pouvoir à Didier CAZENAVE, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Patrick MERCIER, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Hélène ESTRADÉ pouvoir à Bernard BACCI, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, David RESENDÉ pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Thierry MARTY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

AGRICULTURE, MARAICHAGE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET A LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE
PARTENARIAT ENTRE LA CALI ET L'AGAP (ASSOCIATION GIRONDE POUR L'AGRICULTURE PAYSANNE)

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20210402-2021_04_061-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président à l'agriculture, au maraîchage, à la promotion des circuits courts et à la gouvernance alimentaire locale,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La Communauté d'Agglomération du Libournais est un territoire diversifié rassemblant des secteurs urbains, à l'ouest, sous influence métropolitaine et des zones rurales, à l'est, qui abritent des activités agricoles et viticoles.

Face aux menaces fortes qui pèsent sur le monde agricole (compétition foncière, secteurs en déprise, intensification des pratiques, généralisation de monocultures, complexification du système alimentaire, dérèglement climatique) et au recul des capacités alimentaires dans les territoires, la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) souhaite s'impliquer et mobiliser ses compétences (urbanisme, économie, environnement ...) et ses réseaux.

Ainsi La Cali élabore, en concertation avec ses partenaires institutionnels et les acteurs du monde agricole, un programme global baptisé **NovaTerres** pour protéger et mobiliser le foncier agricole, accompagner les projets (installation, diversification, conversion) et mieux intégrer l'agriculture et les agriculteurs à la vie locale.

Pour mener à bien l'installation de nouveaux producteurs en agriculture paysanne sur le territoire de La Cali, la communauté d'agglomération s'est rapprochée de l'**AGAP (Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne)**.

En effet, depuis 2007, cette association régie par des paysans girondins, met en œuvre des actions pour faire converger l'installation de porteurs de projet, préparer la transmission des fermes et favoriser la pérennisation des exploitations.

A ce titre, La Cali et l'AGAP ont conjointement élaboré une convention de partenariat triennale 2021-2024 et un programme de travail qui vise :

- l'information et sensibilisation des élus aux enjeux agricoles et aux réponses qu'ils peuvent y apporter (journées d'échanges et retours d'expériences),
- l'accompagnement à l'installation et à la professionnalisation des porteurs de projet, depuis l'émergence des projets jusqu'à leur concrétisation (forum de l'installation multi-acteur, parcours collectif « de l'idée au projet », suivi collectif et individuel des porteurs de projet, stage paysan, tutorat post-installation),
- l'accompagnement à la transmissibilité et à la transmission des fermes (repérage et rencontre des cédants, parcours collectif « transmission »).

L'appui de La Cali à ce programme prévoit l'octroi d'une subvention annuelle de 14 850 € qui constitue la « part fixe » et couvre les points 1 et 2 du programme.

Cette subvention pourra être complétée par une « part variable » (plafonnée à 10 000 €) qui sera fonction des actions complémentaires et des suivis individuels réalisés (mise en place de stages-paysans et de tutorat) et du lancement du travail sur la transmission (point 3).

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de partenariat avec l'AGAP et les documents afférant dont les éventuels avenants,
- verser à l'AGAP les subventions annuelles « part fixe » et « part variable » selon l'avancée du partenariat.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture
et de la publication, le

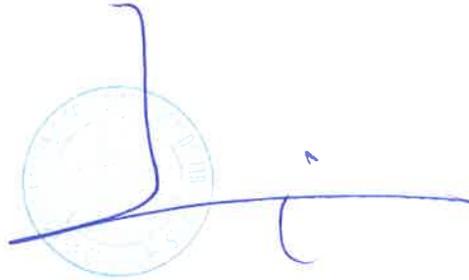
Fait à Libourne

08 avril 2021

Le Président informe que la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter
de sa publication et de sa réception par le
représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20210402-2021_04_061-DE